



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	15	0

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 décembre 2016

**OBJET : 02-1 - MUSEE
D'ARCHEOLOGIE - PROCES-VERBAL
DU PLAN DE RECOLEMENT DECENNAL
DES COLLECTIONS**

Le jeudi 22 décembre 2016 à 15h30,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3109/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 28 DEC. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

30 DEC. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric PAUGET
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à M. Yves DAHAN
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Agnès GAILLOT
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

Le plan de récolement des collections du musée d'Archéologie a été présenté lors de la séance du conseil municipal du 18 février 2011.

En effet, l'article 451-2 du Code du Patrimoine impose aux établissements labélisés « Musées de France » la réalisation d'un récolement décennal de leurs collections.

L'opération consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire, sa présence dans les collections, sa localisation, son état, son marquage, la conformité de son inscription à l'inventaire, ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires (archives, dossiers d'œuvres, catalogues).

Trois campagnes ont été effectuées sur la totalité des objets - propriété de la Ville, dépôts - conservés dans les réserves et dans la collection permanente. Elles ont permis de dénombrer 8489 items correspondant à 5103 objets (« unités individuelles ») et 3386 lots d'objets (« ensembles complexes »).

Ce procès-verbal de récolement sera adressé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi qu'un exemplaire de la délibération s'y référant.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal d'achèvement de récolement décennal des collections du Musée d'Archéologie ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à adresser ce plan de récolement à la commission scientifique régionale des collections des musées de France pour la conservation et la restauration de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour présentation.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.02-1 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - PROCES-VERBAL DU PLAN DE RECOLEMENT DECENNAL DES COLLECTIONS -

Date de transmission de l'acte : 30/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 30/12/2016

Numéro de l'acte : DCM3109-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20161222-DCM3109-16-DE

Date de décision : 22/12/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture